

La société des hôtels Hilton et Trizec Corporation sont peut-être d'excellentes entreprises privées mais il n'était pas nécessaire de les inviter à participer à une affaire du Canadien National. J'apprends, monsieur l'Orateur, qu'une chaîne d'hôtels à capital canadien s'est enquis du Canadien National et d'Air Canada à propos d'une garantie de chambres d'hôtel pour leurs clients, mais a été évincée. Pourquoi le Canadien National, société d'État, se précipite-t-il soudain pour vendre des éléments d'actif qui ont été payés par le contribuable canadien? Toute initiative en ce sens prise en dehors du gouvernement ou du Parlement est irrégulière, et si la direction d'une société nationale se conduit de la sorte, l'État devrait lui en substituer une autre, dont les méthodes de gestion concordent avec les besoins et les objectifs des Canadiens.

Il y a lieu de féliciter les quotidiens de Montréal et le personnel des deux sociétés concernées, qui ont fait éclater l'affaire. Ils ont été assez avisés pour voir ce qui se passait en coulisse. Le ministre des Transports (M. Marchand) est un brave type, mais il a laissé faire la chose, ce que je trouve fort inquiétant. Il est fort inquiétant qu'il n'ait pas signifié à la direction de ne pas s'engager dans une telle affaire, et j'espère que le secrétaire parlementaire peut nous dire que ces sociétés ont été avisées en conséquence.

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, d'abord, pour apaiser certaines craintes exprimées par le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), il n'y a évidemment rien de vrai dans l'insinuation ou l'accusation selon laquelle des propriétés publiques comme les hôtels du CN seraient cédées à des sociétés étrangères. Comme le sait certainement le député, le CN a le droit, en vertu de la loi, d'exploiter des hôtels et peut, en fait, les administrer comme bon lui semble, sous réserve des obligations statu-

L'ajournement

taires, évidemment. La chaîne canadienne des hôtels Skyline a, je crois, formulé des griefs à ce sujet auprès du ministre des Transports (M. Marchand) et d'autres ministres de la Couronne. Je suis certain que tous les Canadiens aimeraient bien savoir où en sont les discussions là-dessus.

Le CN a entrepris d'examiner d'autres possibilités quant à la gestion de ses hôtels; l'une d'elle est la participation d'Air Canada.

Je suis certain que le député sait que les expériences tentées par plusieurs grandes sociétés aériennes étrangères ont démontré qu'il était commercialement très avantageux pour une société d'être en mesure d'offrir à la clientèle des services incluant les réservations d'hôtel à destination. Je suppose, dans une certaine mesure, qu'une chaîne d'hôtels est plus utile à un transporteur aérien qu'à une compagnie de chemin de fer.

Le député n'ignore pas que le CN a conclu des contrats de gestion avec Hilton pour ses hôtels de Vancouver et de Montréal. L'association a donné des résultats satisfaisants. Il ne faut pas en conclure que la société Hilton prend la direction d'autres hôtels du CN. Le gouvernement sait les inquiétudes qu'inspire un éventuel projet de changement à la direction des hôtels du CN et il en a fait part à la société. Si le CN décide qu'une autre méthode de gestion de ses hôtels serait plus efficace pour assurer aux Canadiens qu'ils continueront de bénéficier de cet investissement public, il soumettra pour étude ses propositions au gouvernement. Le gouvernement veillera alors à protéger comme il le doit les employés, les établissements et les investissements canadiens.

● (2210)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 14.)